

**REPUBLIQUE DU TCHAD**

Unité – Travail – Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**LOI N° 021 /PR/2011**

***Ratification de la Convention de l'Afrique Centrale pour le  
Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre, de leurs  
Munitions et de toutes Pièces et Composantes pouvant  
Servir à leur Fabrication, Réparation et Assemblage  
Signée à Brazzaville le 19 Novembre 2010***

Vu la Constitution ;

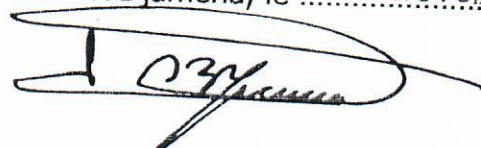
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 11 Novembre 2011 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Le Président de la République est autorisé à ratifier la Convention de l'Afrique Centrale pour le Contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, signée à Brazzaville le 19 Novembre 2010.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. 

N'Djaména, le .....22 Novembre 2011.....



**IDRISS DEBY ITNO**